



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 25 mars 2024 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 25 MARS 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis
3. Spectacle à l'église de Napierville 2025
4. Parc Boire: Achat de modules de jeux
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2024-03-119 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2024-03-119 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2024-03-120 Travaux publics: Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis

Résolution #2024-03-120 : Travaux publics: Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme Tetrattech pour la réalisation des plans et devis de même que pour la présentation du projet dans le cadre du programme PRIMEAU suivant résolutions numéros 2023-02-060 et 2023-11-417 ;

CONSIDÉRANT QUE relativement au volet aide financière des informations supplémentaires ont été apportées montrant que la Municipalité de Napierville pourrait avoir accès à une aide plus importante que prévue nécessitant l'ajout d'items potentiellement admissibles, tels que les conduites d'eau potable, les fondations, trottoirs et l'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE relativement au volet plans et devis l'ajout des travaux d'eau potable, d'égout sanitaire, de fondations et de trottoirs a un impact significatif dans la conception et la préparation des plans et devis de même que dans l'estimation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE le mandant initial a été octroyé suivant un nombre d'heures ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures est actuellement épuisée et que le mandat n'est pas terminé ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetrtech propose d'ajuster le montant du mandat en ajoutant un montant supplémentaire de 10 400\$;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, un nouveau réseau d'égout pluvial gravitaire sur la rue Saint-Henri est pratiquement impossible considérant la présence d'un massif de béton de Bell Canada peu profond ainsi que la faible profondeur du réseau d'égout pluvial du MTQ sur la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la pérennité des travaux de réfection une nouvelle proposition a été transmise par la firme Tetrtech incluant la mise en place d'une nouvelle conduite pluviale à une profondeur conventionnelle, la planification d'un émissaire gravitaire sur la rue Saint-Alexandre qui se déverse dans la rivière l'Acadie, l'installation d'une pompe d'assèchement temporaire à l'exécutoire du nouveau réseau pluvial, une nouvelle planification sur la rue Saint-Martin ainsi que le report des travaux de plans et devis de la rue Poupart ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'ajouter ces travaux aux plans et devis des honoraires supplémentaires de 10 000\$ sont requis ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de la firme Tetrtech au montant de 20 400\$ plus les taxes applicables représentant des honoraires professionnels supplémentaires pour la préparation des plans et devis de même que pour l'accompagnement dans la demande d'aide financière PRIMEAU, afin de mener à terme les travaux de réfection de la rue Saint-Henri.

Il est également résolu que ce montant soit pris à même l'excédent affecté pour les travaux de pavage.

ADOPTÉE

2024-03-121
Spectacle à
l'église de
Napierville 2025

Résolution #2024-03-121 : Spectacle à l'église de Napierville 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire présenter un spectacle à l'église de Napierville en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de l'entreprise *Gestion Pierre Gravel inc.* au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables pour la diffusion du spectacle *1 voix 10 doigts Une soirée intime avec Grégory Charles* le 08 novembre 2025 à l'église de Napierville.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter ladite offre de services et d'effectuer un dépôt au montant de 7 500\$ plus les taxes applicables pour la réservation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le montant final relatif au contrat sera payable lors de l'événement qui aura lieu le 08 novembre 2025;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre ci-dessus mentionnée mandatant *Gestion Pierre Gravel inc.* au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables pour la diffusion du



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

spectacle *1 voix 10 doigts Une soirée intime avec Grégory Charles* le 08 novembre 2025 à l'église de Napierville.

QU'un dépôt au montant de 7 500\$ plus les taxes applicables soit payable dès maintenant et que le montant final lié au contrat soit payé lors de l'événement.

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats à intervenir entre les parties.

QUE les dépenses engagées ci-dessus mentionnées soient affectées au budget général 2025.

ADOPTÉE

2024-03-122
Parc Boire:
Achat de
modules de jeux

Résolution #2024-03-122 : Parc Boire: Achat de modules de jeux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder au réaménagement de son parc Boire;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de ce parc nécessite l'achat de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme du Fonds Régions et Ruralité, la Municipalité de Napierville a déposé le projet réaménagement de son parc Boire dans lequel l'achat de modules de jeux y est inscrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire octroyer le mandat à une entreprise qui fournira les modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tessier Récréo-Parc* a transmis une offre de services au montant de 34 881\$ plus les taxes applicables en date du 21 mars 2024;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de *Tessier Récréo-Parc* au montant de 34 881\$ plus les taxes applicables pour l'achat de modules de jeux pour l'aménagement du parc Boire.

Qu'un montant de 20 000\$ soit subventionné dans le cadre programme du Fonds Régions et Ruralité et que la différence soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



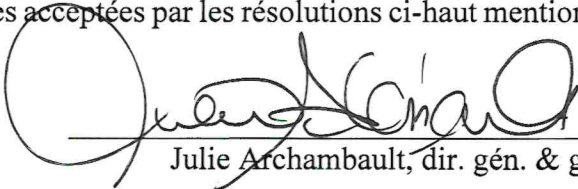
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

**Période de
questions sur les
sujets à l'ordre
du jour**

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.


Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.

**2024-03-123
Levée de
l'assemblée**

Résolution #2024-03-123 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h05.


CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE
JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS SPÉCIAL vous est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par moi, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la mairie, 260, rue de l'Église, à Napierville, **LUNDI LE 25 MARS 2024, À 19H00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 25 MARS 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis
3. Spectacle à l'église de Napierville 2025
4. Parc Boire: Achat de modules de jeux
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Napierville, ce 22 mars 2024.

Julie Archambault

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h00 et 17h00, ce 22 mars 2024.

DONNÉ à Napierville, ce vingt-deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault

Directrice générale et
Greffière-trésorière

